

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS
SEANCE DU 6 JANVIER 2003

L'An Deux Mille Trois, le six janvier.

Le conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni au siège qui a été fixé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 à l'Hôtel de Ville d'Albi, sur convocation de M. Philippe Bonnacarrère, Président de la Communauté de Communes de l'Albigeois, en date du 23 décembre 2002, en séance publique.

Président : Michel Malaterre-Fourès

Membres présents :

Membres titulaires :

Philippe Bonnacarrère, Christine Devoisins, Louis Gombaud, Michel Fournials, Pierre Ferrières, Pierre-Yves Lambolez, Geneviève Parmentier, Laure Sudre, Didier Gardinal, Olivier Brault, Louis Barret, Pierre Costes, Dominique Billet, Max Amiel, Guy Bories, Jean-Louis Mathieu, Thierry Ginestet, Robert Gauthier, Jean-Claude de Lapanouse, Robert Raynal, Christian Chamayou, William Nion, Claude Julien, Thierry Astouls, Félix Torrès, Marcel Couliou, Jean-Marie Garcia, Michel Trébosc, Serge Neau, Jacques Lasserre, Michel Malaterre-Fourès, Maryse Bertrand, Michel Delpoux, Viviane Combes, Gérard Poujade, Michel Albinet.

Membres suppléants :

Jacqueline Lapeyre, Frédéric Esquevin, Josette Bès, Gisèle Dedieu, Michel Franques, Josette Bouin, Laurence Pujol, Isabella Dufour-Baumgartner, Christian Bonzi, Bérengère Mauzy, Josian Vayre, André Baup, Bruno Crusel, Gérard Fabre, Pierre Guiraud, Sarah Laurens, Christian Malgouyres, Georges Lacombe, Nicole Cabassot, Doris Huchede, Henri Jalbaud-Puech, Patrick Tranier, Claude Ramon, Jean-Claude Raffanel, Elisabeth Laraud, Joëlle Franques, Francis Marchand, Francis Canovas, Christiane Segura, Pierre Crespo, Marcel Cassagnes, Brigitte Carrère Desfarges, Jacques Andrieu, Patrice Mangione, Jean-Philippe Roques.

Membres excusés :

Membres titulaires :

Jean Sicard (pouvoir à Isabella Dufour-Baumgartner).

Membres suppléants :

Elisabeth Boisard, Eliane Carles.

N° 20/20 : EXERCICE DES COMPETENCES – TRANSFERT DES MARCHES – SERVICES ET EMPRUNTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBI-PERIPHERIE

Robert Gauthier, 10^{ème} vice-président, rapporteur,

Vu l'article L 5211-5 III du Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations des conseils municipaux du 25 septembre 2002 se prononçant sur la dissolution de la Communauté de Communes Albi-Périphérie au jour de la création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, afin d'y adhérer,

Vu les arrêtés préfectoraux du 24 décembre 2002 prononçant la transformation de la Communauté de Communes de l'Albigeois en Communauté d'Agglomération d'une part, et la dissolution de la Communauté de Communes Albi-Périphérie à compter du 31 décembre 2002 d'autre part,

Vu l'article L 5211-5 III du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les délibérations des Conseils municipaux du 25 Septembre 2002 se prononçant sur la dissolution de la Communauté de Communes Albi Périphérie au jour de la création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, afin d'y adhérer.

Vu l'article 13 de l'Arrêté Préfectoral du 24 Décembre 2002, prononçant la transformation de la Communauté de Communes de l'Albigeois en Communauté d'Agglomération d'une part, et la dissolution de la Communauté de Communes Albi Périphérie à compter du 31 Décembre 2002 d'autre part.

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, et notamment le paragraphe 4-1 de l'article 10, prévoyant que les compétences de la Communauté de Communes Albi Périphérie telles qu' exercées au 31 décembre 2002 conformément à l'Arrêté Préfectoral du 13 Janvier 2001 (annexe 1 des présents Statuts) sont parties prenantes des présents Statuts, et à ce titre sont reconnues comme compétences de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Vu la délibération du 6 Janvier 2003 du Conseil d'Agglomération portant définition de l'intérêt communautaire.

Vu les délibérations des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté de Communes Albi Périphérie acceptant le transfert des biens communautaires concernant leur territoire, vers la Communauté de Communes de l'Albigeois, future Communauté d'Agglomération, et prévoyant ce qui suit :

✎ Par délibération du 25 Novembre 2002 le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau de Lévis, accepte que les équipements suivants soient transférés à la Communauté de Communes de l'Albigeois, future Communauté d'Agglomération, à compter du 1^{er} Janvier 2003 :

✎ Terrain d'entraînement de football.

↳ Par délibération du 26 Novembre 2002 le Conseil Municipal de la Commune d'Arthès, accepte que les biens suivants, et les emprunts y afférents, soient transférés à la Communauté de Communes de l'Albigeois, future Communauté d'Agglomération, à compter du 1^{er} Janvier 2003 :

- ↳ Terrain «Thénégal» parcelle AL N° 197-2834 ca,
- ↳ Terrain «Bouyssou» parcelles AL N° 204, 205, 208 et 209-13326 ca.

↳ Par délibération du 27 Novembre 2002 le Conseil Municipal de la Commune de Cunac, accepte que l'équipement «Salle de Sports» soit transféré à la Communauté de Communes de l'Albigeois, future Communauté d'Agglomération, à compter du 1^{er} Janvier 2003.

↳ Par délibération du 5 Décembre 2002 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Juéry, accepte que les équipements suivants soient transférés à la Communauté de Communes de l'Albigeois, future Communauté d'Agglomération, à compter du 1^{er} Janvier 2003 :

- ↳ Boulodrome – Piscine- Tennis couvert – Chalet Syndicat d'Initiative,
- ↳ Voirie d'intérêt communautaire,
- ↳ Balayeuse.

↳ Par délibération du 23 Décembre 2002 le Conseil Municipal de la Commune de Lescure d'Albigeois, accepte que les équipements suivants soient transférés à la Communauté de Communes de l'Albigeois, future Communauté d'Agglomération, à compter du 1^{er} Janvier 2003 :

- ↳ Équipement sportif complexe Jean Vidal,
- ↳ Voirie d'intérêt communautaire.

Considérant que le transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements et services nécessaires à leur exercice, ainsi que la reprise de l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert.

Dans le cadre de la reprise des compétences de la Communauté de Communes Albi Périphérie, telles qu'exercées au 31 Décembre 2002 conformément à l'Arrêté Préfectoral du 13 Novembre 2001, prévue par les Statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, il convient que cette dernière reprenne en son nom les contrats, marchés, emprunts et services suivants :

CONTRATS ET MARCHES EN COURS

Contrats d'abonnements :

- ↳ MAGNUS.FRANCE, Contrat du 7 Janvier 2002, N° Client 68196-GC,
- ↳ Contrat d'entretien photocopieur avec la Société SOFEB,
- ↳ Contrat avec LA POSTE N° Identifiant 0181257 00000 74 et contrat N° 112152 avec la SATAS pour la machine à affranchir,
- ↳ Contrats téléphoniques avec France Télécom et ligne Internet, abonnement Wanadoo,

- ↳ Contrats EDF GDF différents équipements (Boulodrome, Piscine, Stades Lescure d'Albigeois, Tennis couvert de Saint-Juéry, salle de Cunac),
- ↳ La Gazettes des Communes,
- ↳ Intercommunalités,
- ↳ Groupe Moniteur,
- ↳ La Dépêche du Midi,
- ↳ La Lettre de l'Intercommunalité.

Contrats d'assurances

Agence **GROUPAMA D'OC** de Saint-Juéry :

- ↳ Contrat N° 101931420008 (Balayeuse)
- ↳ Contrat N° 101931420007 (Bureaux, bris de machines et matériels informatiques, Responsabilité Civile, Salle de Sports de Cunac, Boulodrome, Piscine, Local technique Lescure d'Albigeois).

Domage Ouvrage :

- ↳ Contrat N° 10193142 Q/0001 pour la Salle de Sports de Cunac,
- ↳ Contrat N° 10193142Q/0005 pour le Tennis Couvert de Saint-Juéry.

Cabinet **VIEU et FLEURY, GÉNÉRALI FRANCE** assurances :

- ↳ Contrat N° 56074689 (Chalet Syndicat d'Initiative)

Domage Ouvrage :

- ↳ Contrat N° 54938999 pour le Boulodrome à Saint-Juéry.

Cabinet **Jean-Marc FARRÉ** Transport Social pour les personnes âgées ou dépendantes vers le marché de Saint-Juéry,

- ↳ Contrat N° 7429983 CD

C.N.P Assurances contrat N° 1406D-65110 (Couverture des obligations statutaires de l'employeur à l'égard des agents permanents (Titulaires ou Stagiaires) des Collectivités Locales ou des Établissements Publics.)

Marchés de Maîtrise d'Oeuvre et de travaux :

Avec Monsieur **Pierre LLUCH-SALA Architecte** pour assurer la Maîtrise d'Oeuvre de la construction d'un terrain de football sur la Commune de Castelnau de Lévis.

Avec la **SCP d'Architecture Guy et Jean-Pascal SABATIER** pour assurer la Maîtrise d'Oeuvre de la construction d'un terrain de tennis couvert sur la Commune de Castelnau de Lévis.

Avec Monsieur **Jérôme PLAINCHAMP Architecte DPLG** pour assurer la Maîtrise d'Oeuvre de la construction d'un tennis couvert avec club-house sur la Commune de Saint-Juéry.

Avec la **SCP d'Architecture Guy et Jean-Pascal SABATIER** pour assurer la Maîtrise d'Oeuvre de la rénovation de la piscine de Saint-Juéry.

Marchés de travaux :

Construction d'un court de tennis couvert avec club-house sur la Commune de Saint-Juéry :

Contrôle technique BUREAU VÉRITAS

- ↳ Lot N° 1 : Entreprise de bâtiment SARL NADALIN Frères,
- ↳ Lot N° 2 : P.S.E. Etanchéité Isolation,
- ↳ Lot N° 3 : Entreprise FABRE – REDON,
- ↳ Lot N° 4 et lot N°5 : SARL FLAGEAT Successeurs,
- ↳ Lot N° 6 : SARL Société Nouvelle OLIVE,
- ↳ Lot N° 7 : CÉGÉLEC Sud-Ouest,
- ↳ Lot N° 8 : Entreprise BASSI,
- ↳ Lot N° 9 : SARL Entreprise GUIBERT,
- ↳ Lot N° 10 : SARL TARROUX JC et Fils,
- ↳ Lot N° 11 : Les Jardiniers du Ségala SNC JULES-GASTON & MORLAT,
- ↳ Lot N° 12 : SARL IMPORT et SPORT DÉCOTURF FRANCE.

Construction d'un terrain d'entraînement de football sur la Commune de Castelnau de Lévis :

- ↳ Contrat SPS : SARL E.I.C.B,
- ↳ Lot N° 1 : SA CONNES TP MILLAU,
- ↳ Lot N° 2 : SARL Pierre CHAMAYOU,
- ↳ Lot N° 3 : ARNAUD ESPACE VERTS,
- ↳ Lot N° 4: SPORTEST.

Marchés d'études :

Avec la **SEM 81** pour une étude de faisabilité de zones d'activités intercommunales.

Avec **B.E.H.C ENVIRONNEMENT** pour l'élaboration du dossier de déclaration ou d'autorisation administrative pour la réalisation d'une unité d'épuration par lagunage sur la Commune de Castelnau de Lévis.

SERVICES :

Balayage de la voirie : service assuré en régie.

Transport social pour la desserte du marché de Saint-Juéry, à l'attention des personnes âgées ou dépendantes : service assuré par convention par l'entreprise **SARL CARS COULOM**.

EMPRUNTS :

CRÉDIT LOCAL DE FRANCE :

- ↳ Contrat N° 154634/0154857/001 (Voirie Castelnau de Lévis),
- ↳ Contrat N° 0154857/002 (Stade Jean Vidal à Lescure d'Albigeois),
- ↳ Contrat N° 016228/0016225 (Boulodrome),
- ↳ Contrat N° 0116747/001 (Terrain Thénégal Arthès),
- ↳ Contrat N° 0138866/001 (Terrain Bouyssou Arthès),
- ↳ Contrat N° 0116752/001 (Voirie Lescure d'Albigeois),
- ↳ Contrat N° 0116754/001 (Voirie Lescure d'Albigeois),
- ↳ Contrat N° 0154857/003 (Salle de Sports à Cunac),
- ↳ Contrat N° 0154857/04 (Équipements sportifs).

CRÉDIT AGRICOLE Contrat N° 75854397626 (Tennis couvert à Saint-Juéry).

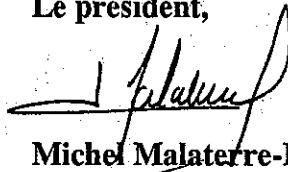
Monsieur le Président précise que tous les co-contractants et organismes bancaires ont été informés du changement de personne morale aux contrats inhérent à la dissolution de la Communauté de Communes Albi Périphérie et à la reprise de ses compétences par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

↳ Décide que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois reprend en son nom les marchés, services et emprunts ci-dessus mentionnés.

↳ Charge Monsieur Le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

**Pour extrait conforme,
Le président,**



Michel Malaterre-Fourès

Reçu le

13 JAN. 2003

PREFECTURE DU TARN